

TRIBUNE · ALSACE · VIEILLISSEMENT · HANDICAP · SOLIDARITÉ

Le défi silencieux de l'Alsace : *organiser la présence humaine* avant que le mur démographique arrive

La Collectivité Européenne d'Alsace consacre plus de 530 millions d'euros aux solidarités en 2026. Et pourtant les aidants s'épuisent, les personnes vulnérables restent seules, et les plans d'action se perdent dans les détails. Il manque quelque chose que l'argent seul ne peut pas acheter.

Un observateur des transitions démographiques et des politiques sociales territoriales

Juin 2026 Plumes libres sur la solidarité · CC0

216,5 M€

Budget CeA 2026 pour
l'autonomie des aînés —
stratégie "Bien vieillir en
Alsace 2025-2030"

313,7 M€

Budget CeA 2026 pour
l'accompagnement des
personnes en situation de
handicap

66,6%

du budget de
fonctionnement consacré
aux politiques sociales —
en hausse continue
depuis 2021

Ces chiffres sont impressionnants. Ils témoignent d'un engagement réel, d'une volonté politique sérieuse, d'une collectivité qui prend ses responsabilités face au vieillissement de la population alsacienne. La Collectivité Européenne d'Alsace est l'une des plus avancées de France sur ces questions.

Et pourtant. Les aidants s'épuisent. Les personnes handicapées vieillissantes sont accompagnées dans leurs besoins matériels mais restent souvent seules dans leur vie réelle. Les familles portent des charges que le système ne peut pas absorber. Et quand on réunit des acteurs pour construire des plans d'action, on s'y perd rapidement — les fiches

s'accumulent, les dispositifs se superposent, et on repart avec le sentiment d'avoir beaucoup travaillé pour avancer peu.

Ce n'est pas un problème de budget. Ce n'est pas un problème de volonté. C'est un problème de niveau d'analyse. **On cherche des solutions au bon niveau — celui des dispositifs — alors que la vraie question est à un autre niveau : celui de la présence humaine organisée.**

. . .

Le mur qui arrive — et ce que les chiffres ne disent pas

La CeA parle elle-même du "mur du vieillissement". Elle a raison de le nommer. En Alsace comme partout en France, des centaines de milliers de parents de personnes handicapées — la génération du baby-boom — vont vieillir et disparaître dans les dix prochaines années. Ces parents sont, dans l'immense majorité des cas, la colonne vertébrale de l'accompagnement de leur enfant. Ils savent tout. Ils font tout. Ils compensent ce que le système ne fait pas.

Quand ils disparaissent, que se passe-t-il ? Le système récupère la situation — souvent en urgence, souvent mal, souvent trop tard. Parce qu'aucune organisation n'avait été prévue pour leur succession. Parce que la transmission de la connaissance intime de la personne ne s'inscrit dans aucun dossier, aucun formulaire, aucun dispositif.

CE QUE DIT LA CEA SUR LES PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

L'appel à projets 2026 de la Commission des Financeurs de la CeA cible explicitement "les personnes handicapées vieillissantes, à partir de 45 ans, dont les besoins doivent être pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des actions". Il finance des actions de prévention, de soutien aux proches aidants, de lutte contre l'isolement et l'épuisement.

C'est bien. C'est nécessaire. Mais ces actions restent dans la logique du soutien aux dispositifs existants. Elles ne s'attaquent pas à la question

fondamentale : qui sera là, concrètement, autour de chaque personne, quand ses parents ne pourront plus l'être ?

Cette question n'est pas dans les plans d'action. Elle n'est dans aucun budget. Elle ne se laisse pas facilement mesurer. Et pourtant, c'est elle qui conditionne l'efficacité de tout le reste.

. . .

La boussole simple que les plans *oublie* systématiquement

Il existe un chemin. Il est décrit depuis des années par des praticiens et des chercheurs qui travaillent sur la solidarité de terrain. Il est formalisé notamment dans les travaux de l'association alsacienne DEDIÎ, dont le corpus de réflexion nourrit depuis des années les débats sur l'accompagnement des personnes vulnérables.

Ce chemin se déroule en trois temps. Chaque temps conditionne le suivant. On ne peut pas sauter l'un d'eux.

1

Veiller activement

Identifier les situations connues. Aller chercher celles qui ne se signalent pas — les situations les plus graves sont précisément celles qui se taisent. Ne jamais relâcher le regard sur ce qu'on a trouvé. Ce n'est pas un repérage ponctuel. C'est une veille continue, qui suppose des personnes désignées pour la tenir dans la durée.

2

Diagnostiquer la situation réelle

Aller vers pour voir concrètement ce qui se passe. Comprendre les besoins réels de l'aidant et de la personne aidée — non pas tels qu'ils sont formulés dans les dossiers, mais tels qu'ils sont vécus. Ce diagnostic n'a de sens que s'il déclenche immédiatement la troisième étape. Un diagnostic sans suite est une humiliation supplémentaire.

3

Mobiliser des personnes réelles

Consolider autour de la situation un cercle de personnes capables de se relayer — pour s'occuper activement et durablement de la situation. Professionnels, bénévoles, volontaires formés : peu importe le statut. Ce qui compte, c'est leur présence physique, leur coordination, et leur capacité à tenir dans la durée. Ce cercle ne s'auto-entretient pas — il faut le soutenir, l'aider à s'organiser.

LA BOUCLE

Veiller → Diagnostiquer → Mobiliser → Soutenir → Chercher et vérifier → Veiller à nouveau

Tout dispositif qui ne produit pas *in fine* la présence de personnes réelles auprès de l'aidant et de la personne vulnérable reste en deçà de ce que cette séquence exige. C'est le critère. Pas la sophistication du plan. Pas le nombre de cases cochées.

« Les aidants ne demandent pas que des conseils pour continuer à faire ce qu'ils sont obligés de faire. Ils exigent d'être maintenant soulagés. Leur message est clair : ils veulent des

actions concrètes, immédiates, durables pour changer leurs vies et celles de leurs proches. »

DEDIÎCI — Archives Innovation Sociale, dedici.org

Ce que la CeA pourrait faire que personne ne fait encore

La CeA dispose d'atouts rares. Elle est à la fois département et collectivité à compétences élargies. Elle pilote le futur SPDA alsacien. Elle finance des réseaux associatifs denses. Elle a une légitimité territoriale complète sur les deux départements alsaciens.

Elle pourrait être la première collectivité française à inscrire dans ses cahiers des charges — pour le SPDA, pour ses appels à projets, pour ses conventionnements avec les associations — une exigence simple et mesurable : **pour chaque situation d'aidant en limite de résistance, documenter qui sont les personnes réelles présentes autour d'elle, et organiser leur renforcement si ce cercle est insuffisant ou inexistant.**

Ce n'est pas un nouveau dispositif. C'est une nouvelle exigence posée sur les dispositifs existants. Une boussole, pas un plan supplémentaire.

TROIS LEVIERS CONCRETS POUR LA CEA

Dans les appels à projets : exiger que chaque projet de soutien aux aidants documente comment il organise ou renforce un cercle de personnes physiques autour de chaque situation — pas seulement des services, des personnes.

Dans le SPDA : inscrire la constitution et le maintien du cercle de confiance comme mission explicite des coordinateurs territoriaux — avec une mesure de résultat : combien de situations ont un cercle constitué et actif ?

Dans la stratégie "Bien vieillir" : financer la formation et la reconnaissance de volontaires capables d'intégrer ces cercles — bénévoles

formés, professionnels en mission spécifique — et créer la réserve humaine qui manque aujourd'hui dans tous les territoires.

. . .

Ce qui est disponible — et qu'on ne rend pas visible

Il y a, en Alsace comme partout, des personnes prêtes à s'engager. Des retraités disponibles. Des professionnels qui veulent s'investir au-delà de leur fiche de poste. Des bénévoles qui ne savent pas comment s'engager sans s'épuiser eux-mêmes. Des voisins attentifs qui ne demandent qu'un cadre pour agir.

Cette bonne volonté existe. Elle est massive et silencieuse. Ce qui lui manque, c'est une forme suffisamment légère pour qu'elle s'exprime sans contrainte excessive, et suffisamment solide pour qu'elle tienne dans le temps. Ce n'est pas de l'utopie. C'est une question d'organisation.

DEDIÛI travaille depuis des années à formaliser cette organisation — le cercle de personnes de confiance, le Mandat de Protection de Tous les Temps, les protocoles de mobilisation et de maintien. Ces outils existent. Ils ont été testés. Ils attendent d'être reconnus et soutenus à l'échelle d'un territoire.

L'Alsace pourrait être ce territoire.

LA BOUSSOLE — POUR NE PAS SE PERDRE DANS LES PLANS

À la fin de chaque réunion de travail, de chaque fiche d'action, de chaque dispositif envisagé — se poser une seule question :

Est-ce que cela produit des personnes réelles, présentes et durables, autour de chaque situation ?

Si la réponse est non — on n'a pas encore trouvé le chemin.

Sources

Collectivité Européenne d'Alsace — Budget Primitif 2026, solidarités (alsace.eu) · Stratégie "Bien vieillir en Alsace 2025-2030" · Appel à projets 2026, Commission des Financeurs · Orientations budgétaires 2026.

DEDIÇI — Archives Innovation Sociale (dedici.org/category/innovation-sociale) · "Et si c'était ça la solution" (août 2025) · "Le plus difficile" (août 2025) · Corpus CC0 complet : collections.dedici.org

Document de travail ayant inspiré cette tribune : "Ce que les aidants attendent — en trois temps", Stratégie Bien Vieillir, juin 2026.

Statut — Tribune indépendante. L'auteur signe sous pseudonyme. Aucun lien institutionnel avec la CeA ni avec DEDIÇI. Document libre de droit · CC0.

journalistes.dedici.org — Plumes libres sur la solidarité Juin 2026 · CC0 · dedici.org